

Absence du droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2020 doit être identique à l'ordre du jour de la première Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 mars 2020.

Les actionnaires possédant seuls ou ensemble au moins 3% du capital social de NV Bekaert SA n'ont dès lors pas le droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2020 ni de déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits à cet ordre du jour.

Le droit de poser des questions

Les actionnaires, porteurs d'obligations, porteurs d'obligations convertibles et titulaires de droits de souscription ne peuvent exercer leur droit de poser des questions au conseil d'administration et/ou au commissaire que par écrit et précédemment à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2020.

Toute question écrite doit être adressée à NV Bekaert SA au plus tard le **samedi 9 mai 2020** et sera répondue avant le vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en publiant la réponse sur notre site internet:

- si la question se rapporte aux sujets de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas préjudice à NV Bekaert SA et n'est pas en conflit avec les engagements de confidentialité souscrits par NV Bekaert SA ou ses administrateurs; et
- si les titres de l'actionnaire, le porteur d'obligations, le porteur d'obligations convertibles ou le titulaire de droits de souscription posant la question, sont enregistrés à son nom à la date d'enregistrement du **mercredi 29 avril 2020**.

Toute question écrite doit être adressée à l'une des adresses suivantes:

NV Bekaert SA
Secrétaire générale - Assemblées Générales
Bekaertstraat 2
BE-8550 Zwevegem
Belgique

Téléfax: +32 56 76 61 02 - à l'attention de la Secrétaire générale - Assemblées Générales

Adresse e-mail: generalmeetings@bekaert.com.

Protection des données

NV Bekaert SA (la "société") est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle reçoit d'actionnaires, des titulaires d'autres titres émis par la société et des porteurs des procurations dans le cadre d'une assemblée générale des actionnaires. Ces données seront utilisées pour l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale d'actionnaires. Les données comprennent entre autres des données d'identification, le nombre d'actions et d'autres titres émis par la société, des procurations et des instructions de vote. Ces données pourront le cas échéant être transmises à des tiers (tels que des banques) au seul besoin de se faire assister dans le cadre de ce qui précède. Ces données personnelles ne seront conservées que dans la mesure nécessaire, et pour les objectifs précités.

Les actionnaires, les titulaires d'autres titres émis par la société et les porteurs des procurations peuvent obtenir des informations additionnelles et peuvent prendre contact avec la société par le biais de privacy@bekaert.com, pour exercer leurs droits quant aux données personnelles ainsi transmises à la société ou déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données compétente via www.autoriteprotectiondonnees.be.
